



Abonnement aux paniers de légumes biologiques 2025-2026

Je soussigné(e) Mme, M.

.....
.....

Adresse mail : n° de téléphone :

.....

membre de l'AMAP « AMAP'tite Ferme », souscrit un abonnement à un panier de légumes hebdomadaire auprès de la Petite Ferme Maraîchère pour la saison 2025/2026, soit **42 semaines de distribution****, d'un montant total de **462 € (petit panier), 672 € (moyen panier) ou 882 € (grand panier)**. Le coût d'un panier hebdomadaire a été évalué à **11 € (petit panier), 16 € (moyen panier) ou 21 € (grand panier)**.

Choix et modalités de règlement (à cocher) :

Petit Panier	Moyen Panier	Grand Panier
11 €	16 €	21 €
1 chèque de 462€ Encaissé en mai 2025	1 chèque de 672 € Encaissé en mai 2025	1 chèque de 882 € Encaissé en mai 2025
2 chèques de 231 € Encaissés en mai et en octobre 2025	2 chèques de 336 € Encaissés en mai et en octobre 2025	2 chèques de 441 € Encaissés en mai et en octobre 2025
4 chèques de 115,5 € Encaissés en mai, août, novembre 2025, et février 2026	4 chèques de 168 € Encaissés en mai, août, novembre 2025, et février 2026	4 chèques de 220,5 € Encaissés en mai, août, novembre 2025, et février 2026
10 chèques de 46,2 € Encaissés chaque mois de mai 2025 à février 2026	10 chèques de 67,2 € Encaissés chaque mois de mai 2025 à février 2026	10 chèques de 88,2 € Encaissés chaque mois de mai 2025 à février 2026

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « La Petite Ferme Maraîchère ».

Cet abonnement me permettra de récupérer des légumes frais, de saison, cultivés sans engrains chimiques ni pesticides de synthèse***. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent parfois nuire à certaines récoltes. J'accepte ces imprévus sachant toujours ma juste portion de la récolte de la part des producteurs qui, de leurs côtés, s'engagent à tout mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble des productions.

Afin de soutenir l'association et le lien entre paysans et consommateurs, je m'engage à tenter d'assurer au moins une aide à la distribution ainsi un coup de main à la ferme sur la durée de mon contrat.

Les distributions :

A l'exception des semaines sans distribution indiquées à l'avance par les producteurs, les légumes seront à récupérer chaque semaine au lieu et heure définis avec l'association. Si je ne peux venir les récupérer, je peux me faire représenter par toute personne de mon choix. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non récupération de légumes qui pourront alors être donnés à une association caritative locale. Exceptionnellement et selon les récoltes ou des périodes spéciales (vacances, obligations personnelles ou imprévus) les maraîchers proposeront des doubles paniers valant pour deux distributions.

Je m'engage à respecter la charte des AMAP.

Le

à

Signature de l'adhérent

**Abonnement et règlement à remettre à Pauline Rousseau
Lieu dit « L'anerie » 7 rue du Doué, 22 770 Lancieux**

***Association pour le Maintien d'une agriculture Paysanne**

**** 42 semaines, compte tenu des vacances des paysans**

***** Production certifiée par un organisme de contrôle en agriculture biologique**